

# *Douane Magazine*

## la newsletter



L'action de la douane dans la filière vitivinicole



De la simplicité pour les professionnels avec Portailpro



À la Une : La filière vitivinicole

## Une présence forte de la douane dans la filière vitivinicole

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) intervient depuis 1993 dans la gestion de la filière vitivinicole. Son positionnement unique tout au long du cycle viticole, de la plantation des vignes à la commercialisation des vins, fait de cette dernière un acteur majeur.

Le premier interlocuteur du viticulteur est la douane. En effet, pour lancer son activité il doit obtenir un numéro d'entreprise vitivinicole communément appelé numéro CVI pour casier viticole informatisé. La gestion de ce casier positionne la douane au cœur de la filière.

### La tenue du casier viticole informatisé (CVI)

La filière vitivinicole européenne est encadrée par l'organisation commune de marché de l'Union européenne (UE). En France, la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est en charge de la filière. Pour ce faire, elle s'appuie sur FranceAgriMer, l'Institut national des appellations d'origine (INAO), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la DGDDI.

La douane gère le CVI dont l'objectif est de connaître au mieux la production, l'offre potentielle et la capacité de production (le foncier viticole), informations nécessaires à la régulation de la filière. Ce casier regroupe les informations relatives au parcellaire, aux stocks, aux récoltes et à la production de chaque entreprise vitivinicole,

dont les formes et les activités sont multiples suivant qu'elles ont le statut de récoltant, de coopérative ou de négociant.

Le CVI est donc alimenté par les déclarations établies par ces entreprises, qui font ensuite l'objet de vérifications et de contrôles afin de confirmer que les données déclarées sont fiables. À son niveau, la DGDDI opère des contrôles documentaires, foncier, de chais ou encore des registres de cave. Elle réalise également des prélèvements et des analyses d'échantillons. Ces contrôles s'inscrivent dans la tenue du CVI, ils permettent de s'assurer que les données collectées sont conformes et pourront servir de base consolidée aux autres acteurs de la filière (INAO, FranceAgriMer, interprofessions, organismes de gestion et de contrôle, etc.).

### Une gestion numérique de la filière

Le principe même d'un casier informatisé a posé le socle d'une gestion numérique de la filière. Refondu à partir de 2008, le système d'information du CVI a connu de nombreux chantiers pour offrir aux viticulteurs des outils modernisés. L'objectif est de dématérialiser progressivement l'ensemble des déclarations comme les outils de restitutions aux entreprises.

Composé de huit applications informatiques inter-connectées, le CVI a connu de profondes évolutions. La plus significative date d'octobre 2019 avec la création de l'application PARCEL qui permet aux viticulteurs de déposer leurs déclarations foncières de manière dématérialisée.

Les déclarations de plantation et d'arrachage (octobre 2019), puis la déclaration d'entrée de parcelles (janvier 2020) et enfin la déclaration de surgreffage (février 2022) ont été successivement ajoutées à l'application. Les déclarations intégrées par l'exploitant dans PARCEL sont déversées dans le nCVI foncier (n pour nouveau). Ce dernier a donc naturellement profité de la « dynamique PARCEL », son architecture et sa technologie se sont progressivement alignées. Ergonomique, apprécié et simple d'utilisation, PARCEL va inspirer la réécriture et la fusion à venir d'autres services en ligne composant le CVI (RECOLTE, SV11, SV12...).

### Un accompagnement des viticulteurs jusqu'à la commercialisation des vins

L'action de la DGDDI se poursuit auprès des professionnels du secteur au moment de la perception des contributions indirectes (impôt) propres aux alcools et boissons alcooliques. Là aussi, l'objectif est de simplifier les démarches avec le service en ligne CIEL, pour contributions indirectes en ligne, qui permet aux entreprises de régler via un portail sécurisé les droits et taxes éventuellement dus.

À chaque étape, les agents des douanes sont mobilisés pour sécuriser les démarches des entreprises, avec comme leitmotiv assurer la compétitivité de la filière vitivinicole. Les statuts d'entrepôt agréé et d'opérateur économique agréé (OEA) que la douane délivre s'inscrivent dans cette démarche.

## Chiffres clés / La filière vitivinicole

85 000

viticulteurs

600

caves coopératives

2<sup>e</sup>

pays producteur de vin avec une production annuelle entre

1500

négociants vinificateurs

2<sup>e</sup>

secteur à l'export

40 à 50

millions d'hectolitres

## Chiffres clés / L'action de la douane

35 000

déclarations de stocks par an

1500

négociants vinificateurs

55

services douaniers répartis dans

77 000

déclarations de production par an

20

directions régionales englobant des bassins de production

## En pratique.

### Douane Magazine en terre bordelaise

Douane Magazine s'est rendu dans le bordelais, à la rencontre des agents des services viticulture de Pauillac et de Blaye. L'occasion d'aborder avec eux leur activité de contrôle, des vignes aux chais des exploitants.

De part et d'autre de la route des châteaux qui relie Bordeaux à Pauillac, les vignes s'étendent à perte de vue et les propriétés aux portails ciselés se succèdent.

Nous sommes dans le Médoc et le Haut-Médoc, un terroir qui recouvre huit appellations d'origine contrôlée, Médoc, Haut-Médoc, Moulis en Médoc, Listrac-Médoc, Margaux, Saint-Julien, Saint-Estèphe et Pauillac, parmi lesquelles figurent plusieurs châteaux classés en grands crus.

Au moment de la visite de Douane Magazine, les vendanges sont en cours sur ce territoire qui représente 18 % de la production totale des vins du bordelais.

#### Des contrôles propres aux périodes de vendange

Au service de viticulture de Pauillac, l'activité des six agents s'organise en conséquence. À l'entrée du bureau, des bacs en polystyrène sont prêts pour les vendanges. « Une fois par an, nous effectuons un prélèvement de vendange afin d'alimenter la banque analytique de données isotopiques communautaire », indique un des agents du bureau.

Chaque type de vin, en particulier ceux d'appellation d'origine contrôlée, répond à un cahier des charges précis. « Les éléments constitutifs de cette base de données serviront de comparatif pour les futures analyses que nous demanderons afin de détecter des manipulations œnologiques comme les mouillages et les chaptalisations », explique-t-il. Le mouillage vise à diminuer le degré d'alcool par l'ajout d'eau. « C'est pourquoi, un litre d'eau prélevé sur le site de l'exploitation, est aussi joint aux raisins vendangés », précise son collègue. À l'inverse, la chaptalisation consiste en l'ajout de sucre lorsque le vin ne titre pas assez afin d'augmenter le degré d'alcool. « La pratique n'est pas interdite mais très encadrée. Le viticulteur doit déclarer son intention de chaptalisation sur le téléservice nCVI OENO 48 heures avant la première opération. Il doit aussi retranscrire les opérations sur un registre qui devra être présenté au service à première réquisition », indique ce dernier. Une fois réalisés, les prélèvements sont envoyés au service commun des laboratoires de Bordeaux qui va procéder à une vinification.

Au cours de cette période des contrôles routiers sont également menés. L'objectif de ces derniers est de vérifier, en collaboration avec une brigade des douanes, qu'il n'existe pas de cas de circulation illégale de vendange. « Suivant l'état des récoltes, les professionnels du secteur peuvent être tentés de compenser les maigres récoltes par l'apport de vendanges extérieures à la région ou de vin étranger ou du sud de la France qui seraient alors revendus sous appellation. Nous avons déjà eu connaissance de dossiers de francisation de vin espagnol sur d'autres terroirs, nous restons donc vigilants ».



## Vérifier les superficies en vignes déclarées **Dans les chais**

Sur l'autre rive de l'estuaire de la Gironde, dans les locaux du service viticulture de Blaye, les agentes préparent un contrôle parcellaire. « *Les exploitants plantent et arrachent chaque année. Certaines de ces plantations datent aussi d'avant la mise en œuvre de nos outils de suivi. Ils ont tendance à planter à l'identique : ils replantent là où ils ont arraché. Si des plantations ont été faites de manière erronée il y a de cela plusieurs années, les erreurs se répètent, alors même que les exploitants pensaient être dans le juste* », analysent-elles. Les contrôles sont donc effectués régulièrement.

Afin de procéder à ce type de contrôles, les services de viticulture sont équipés de GPS professionnels leur permettant de traduire un îlot mesuré en superficie. L'objectif est d'obtenir une cartographie des parcelles culturales.

Comme pour les contrôles parcellaires, les contrôles de chais sont contradictoires et s'effectuent en présence de l'exploitant. Au centre viticulture de Pauillac, les contrôles de chais s'opèrent toute l'année en fonction des nécessités de l'enquête mais le service tient compte des contraintes de l'exploitation et veille à ce que l'opérateur soit disponible au moment de l'intervention. Il s'agit de s'assurer que les volumes déclarés dans les déclarations de récoltes correspondent au stock présent dans les chais des viticulteurs.



### Parole de viticulteur.

Alix COMBES, responsable d'exploitation du Château La Tour Carnet, revient pour Douane Magazine sur les relations qu'il entretient avec la douane.

Le Château La Tour Carnet est un quatrième Grand Cru classé 1855 en appellation Haut-Médoc. Il fait partie du groupe Bernard Magrez depuis 2000, ce qui a conduit à l'acquisition de parcelles de vignes de grande qualité, mais aussi de propriétés pour accompagner la demande croissante de la clientèle.

La taille du domaine constitue un avantage concurrentiel majeur pour son développement, lui permettant ainsi une diffusion internationale.



**Alix COMBES**

*responsable d'exploitation du  
Château La Tour Carnet*

### Vos relations avec les services douaniers sont régulières, en quoi est-ce qu'elles facilitent l'exercice de votre travail ?

**Alix Combes :** Depuis 2000, le développement du foncier du Château La Tour Carnet a nécessité de multiples modifications de structures, entraînant des demandes de rassemblement des sites d'exploitation, de production et de stockage dans un site unique d'exploitation et des demandes de logements temporaires. L'écoute, l'expérience et l'aide des agents des douanes, et l'accompagnement et la proximité du service viticulture, nous ont permis de régler toutes ces transformations de façon simple, rapide et efficace.

### Avez-vous constaté ces dernières années une évolution de l'offre de service de la DGDDI ?

**Alix Combes :** La principale évolution est la dématérialisation des services qui nous permet de faire toutes nos démarches déclaratives à distance, tant pour le foncier, la production et l'acquittement de la fiscalité, via les téléservices

nCVI, PARCEL, CIEL (déclaration de récolte, déclaration de stock, modification de structure, etc.). Même si le système est perfectible, l'évolution est notable.

### Dans votre schéma d'exportation, êtes-vous en relation avec la douane ?

**Alix Combes :** La totalité de nos ventes se font via le négoce bordelais. Ce sont les négociants qui font les démarches douanières pour nos produits.



[...] l'accompagnement et la proximité du service viticulture, nous ont permis de régler toutes les transformations [de l'exploitation vinicole] de façon simple, rapide et efficace.









## De la simplicité pour les professionnels avec Portailpro

La rénovation de l'offre de services publics numériques pour faciliter les démarches administratives des entreprises est une priorité gouvernementale. Le 17 février, une étape significative a été franchie avec le lancement de Portailpro. Désormais, les entreprises ont un point d'accès unique pour effectuer leurs déclarations fiscales, douanières et sociales, et procéder à leur paiement. Dès 2019, les trois copropriétaires du portail, la Direction générale des finances publiques (DGFiP), l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) et la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), se sont mobilisés, pour mener à bien ce projet digital innovant en un temps record. Au sein de la douane, le pilotage des travaux a été assuré par une mission dédiée, la Mission fiscalités. Retour sur deux ans de mobilisation.

« Portailpro n'est pas un simple agrégateur des portails existants des impôts, de l'URSSAF et de la douane, mais bien un portail autonome, pensé pour répondre aux besoins identifiés des professionnels puis des agents », souligne Fabrice Demaison, directeur du projet Portailpro pour la douane. « Ce qui caractérise Portailpro, c'est notamment l'ampleur de son champ d'application », poursuit-il : « Il porte sur l'ensemble des recettes collectées par les impôts, l'URSSAF et la douane, soit, en ce qui nous concerne, le paiement des taxes dans TÉLÉPAIEMENT pour les créances nées dans DELTA, ISOPE, ISOPE-DOM, CIEL et DOMINO. »

### Un portail pour les TPE/PME et créateurs d'entreprises

La première version du portail propose des fonctionnalités plus particulièrement dédiées aux petites entreprises. « Concernant la douane, parmi les utilisateurs, nous retrouverons par exemple des petites entreprises qui procèdent elles-mêmes au dédouanement de leurs marchandises, ou dans la sphère des contributions indirectes, des professionnels de la viticulture notamment, dont les tâches administratives sont gérées par la même personne », précise Marc Fabre-Garrus, de la Mission fiscalités.

Le type d'utilisateurs évoluera avec les versions à venir du portail. Ce dernier sera également enrichi avec d'autres démarches ou services en ligne pour répondre aux besoins plus spécifiques des tiers déclarants, des ETI et des grandes entreprises.

### Une seule authentification

Avec une seule authentification, l'opérateur peut avoir une vision globale sur toutes ses échéances et procéder à leur paiement : « Un utilisateur connecté sur Portailpro peut naviguer sur douane.gouv, impots.gouv et urssaf.fr sans s'authentifier à nouveau », explique Marc Fabre-Garrus. Les utilisateurs disposent d'un tableau de bord global des créances et paiements et d'une messagerie sécurisée leur permettant de contacter les trois administrations.



## Un projet complexe

« Il s'agissait d'un projet lourd par sa complexité technique. Faire fonctionner un outil commun à trois administrations qui n'ont pas les mêmes méthodes de travail et qui parlent un langage différent est un vrai défi. S'ajoutait à cela le calendrier d'exécution qui était très contraint », se souvient Eric Laurent, adjoint à la responsable du bureau des études et des projets SI de la douane. « Notre priorité a été de créer une interface technique qui donne accès aux données de TÉLÉPAIEMENT et de travailler sur la sécurisation des accès. Nous devons répondre à cet enjeu technique qu'on appelle le SSO, le single sign on (pour « on ne signe qu'une fois » ou « authentification unique »). C'était ce sur quoi nous devons nous concentrer. Nous étions axés sur l'expérience utilisateur : il s'authentifie une seule fois et il a accès à toutes les données disponibles », décrit-il.

## Un portail développé pour et avec les utilisateurs à chaque étape

Le développement de portail pro.gouv s'est appuyé sur la mobilisation des usagers à chaque étape. Dès 2019, le dispositif d'écoute et les tests utilisateurs déployés auprès d'un panel d'entreprises ont permis de recueillir leurs avis et attentes.

Cette démarche collaborative s'est poursuivie en 2021 avec des démonstrations du portail pour en améliorer les services. D'un point de vue informatique, les besoins ont été identifiés en amont dans le cadre de démarches utilisateurs dites UX (« User eXperience »). Enfin, une phase de pilote a permis à un panel de 60 entreprises de tester la première version du portail et de procéder aux évolutions souhaitées avant sa mise en service.

